

LAIT HYDRATANT CORPS SWOP COSMOS

Découvrez la sensorialité unique de la technologie SWOP: une texture aqueuse qui s'inverse au moment de l'application en une phase continue huileuse pour apporter confort et nutrition sans effet gras.

% Origine naturelle *
98%



PHASE	INGREDIENT	INCI	%	FONCTION	% Naturalité
A	EAU DEMINERALISEE	Aqua	66,30		66,30
B	GLYCERINE 99.5 AMI RSPO MB	Glycerin	3,00	Humectant / Hydratant	3,00
	XG FNCSP-PC	Xanthan Gum	1,00	Agent rhéologique	1,00
C	DEHYMULS® PGPH	Polyglyceryl-2 Dipolyhydroxystearate	4,00	Emulsionnant	4,00
	CETIOL® CC	Dicaprylyl Carbonate	9,00	Emollient	8,46
	MYRITOL® 331 N	Cocoglycerides	6,00	Emollient	6,00
	CEGESOFT® PS 6	Olus Oil	3,00	Emollient	3,00
D	PLANTAPON® LGC SORB	Sodium Lauryl Glucose Carboxylate (and) Lauryl Glucoside	1,50	Surfactant	1,49
E	ETHANOL A 96%	Alcohol	5,00	Solvant	5,00
F	PARFUM COSMOS EXCESS (Robertet)	Parfum	0,30	Parfum	0,30
	COVI-OX® T 90 EU C	Tocopherol	0,10	Anti-oxydant	0,10
	SHAROMIX™ 721	Benzyl Alcohol (and) Dehydroacetic Acid (and) Water	0,80	Conservateur	0,00

CARACTERISTIQUES

Aspect : Lait blanc brillant

pH : 5,5 - 6,0

Viscosité : 5 000 - 7 000
(Brookfield, RVT, spindle 4, speed 10)
mPa.s

PROCESS Réaliser le premix glycérine + xanthane de la phase B puis l'introduire dans la phase A et homogénéiser sous vive agitation pendant 15 minutes. Réaliser l'émulsion à froid en versant la phase C puis la phase D dans le mélange puis homogénéiser sous vive agitation pendant 10 min. Enfin, introduire les phases E et F.

Remarque : Les formules sont fournies à titre purement indicatif et sont exclusivement destinées à illustrer les ingrédients que nous commercialisons dans un environnement formulé. Elles correspondent à notre connaissance à un moment donné, dépendant notamment des données communiquées par nos fournisseurs. Nous ne donnons aucune garantie sur l'utilisation des ingrédients mentionnés ou sur l'évaluation de ceux-ci. De plus, il appartient aux utilisateurs d'apprécier les éventuels risques en terme de propriétés intellectuelle ou de respect de la réglementation en vigueur.

Le pourcentage d'origine naturelle est calculé selon la norme ISO 16128-2. Notre calcul est basé sur les carbones renouvelables et ne prend pas en compte les adjuvants ni le process d'obtention de la matière première.